

DAJ//



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARR26_0213 - Arrêté portant modification de la composition du Comité social territorial

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-18,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants et R. 251-31 et suivants,

Vu la délibération n°14.086 du Conseil municipal du 17 septembre 2014 créant un Comité d'Hygiène et de Sécurité commun à la Commune, au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Écoles,

Vu l'arrêté n° ARR24_0372 portant composition des membres du Comité social territorial du 16 décembre 2024,

Vu l'arrêté n° ARR25_0009 portant composition des membres du Comité social territorial – Rectification d'une erreur matérielle du 22 janvier 2025,

Vu l'arrêté n° ARR26_0127 du 26 mars 2026 portant composition du Comité social territorial,

Vu le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que depuis les élections professionnelles du 8 décembre 2022, des départs d'agents de la collectivité, désignés au Comité social territorial, sont intervenus,

Considérant que le nombre de représentants n'était plus suffisant,

Considérant qu'un tirage au sort est intervenu le 12 mai 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les nouveaux représentants du personnel pour siéger au sein du Comité social territorial, commun à la commune et au Centre communal d'action sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

ARRÊTE :

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260605-ARR26_0213-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Article 1^{er} : Les représentants du personnel au sein du Comité social territorial sont :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Chantal CARRIERE	Naamet TABBI-ANNEMI
Pascale BLACODON	Zahia YAHIAOUI
Sylvain GALTIER	Elisabeth CORREIA FARINHA
Raphaëlle BROCHET	Catherine BOUGAULT
Béatrice MENEZ	Maïna ABISUR
Géni ABDOUS	Imen ATRI

Article 2 : De rappeler que les représentants de la collectivité au sein du Comité social territorial sont :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Miloud GOUAL	Jennifer SKIBINE
Franck GUILLEMIN	Tina RAMAH
Dalila KHORBI	Landry PERQUIS
Diénabou KOUYATE	Cyril JOLY
Casimir PIERROT	Isabelle MOSER
Stéphane LARTIGUE	Housman BATHILY

Article 3 : Madame Jennifer SKIBINE, Conseillère municipale déléguée est désignée pour assurer la présidence du Comité social territorial, en l'absence de Monsieur le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté entre en application à compter de sa publication, jusqu'à l'installation du prochain Comité social territorial.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil, publié et notifié aux intéressés.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 22 mai 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,



Miloud GOUAL

Mis en ligne sur le site de la commune le :

05/06/2026